



SE

**LOGER**

À

**ALENÇON**



## AVANT-PROPOS

**Vous êtes à la recherche d'un logement sur Alençon et vous ne savez pas à qui vous adresser ?** L'ambition de ce guide est de vous apporter la plupart des réponses attendues et le cas échéant, **vous orienter vers les organismes compétents, publics et privés.**

Il regroupe l'ensemble des adresses utiles vous permettant de solliciter des aides ou un accompagnement spécifique.

**La mission Logement social de la Ville d'Alençon** est également à votre disposition pour vous accueillir et vous orienter vers les structures appropriées.



**Service Politique de la Ville et Citoyenneté**  
Mission Logement social  
02 33 32 41 91  
service.logement@ville-alencon.fr



Cette brochure présente les **organismes de logement et d'hébergement sur la Ville d'Alençon.**

Si vous souhaitez obtenir des informations à l'échelle de la Communauté Urbaine, merci de prendre contact avec les mairies des communes concernées. Leurs coordonnées sont disponibles sur le site [www.cu-alencon.fr](http://www.cu-alencon.fr).



## LAISSEZ-VOUS GUIDER

**Je cherche un logement à Alençon :**

- ➔ Je souhaite louer **un logement sur une longue durée** ..... p. 4-5
- ➔ Je suis à la recherche d'**un logement étudiant** ..... p. 6-7
- ➔ Je suis à la recherche d'**une résidence senior** ..... p. 8-9
- ➔ J'ai besoin d'**un hébergement temporaire** ..... p. 10
- ➔ J'ai besoin d'**un hébergement d'urgence** ..... p. 10
- ➔ J'ai besoin d'**aide, d'accompagnement** ..... p. 11-12

**Lexique** p.13



# LE LOGEMENT LONGUE DURÉE

## LE LOGEMENT SOCIAL

**Vous êtes à la recherche d'un logement social sur la commune d'Alençon ? La Ville peut vous accompagner dans cette démarche : enregistrer, renouveler ou mettre à jour votre demande de logement social.**

**Une seule demande de logement social est à déposer**, elle sera visible par l'ensemble des bailleurs sociaux de l'Orne.

Vous pouvez faire votre demande de logement social :

- soit directement en ligne sur le site [www.demandelogement61.fr](http://www.demandelogement61.fr)
- soit en version papier, formulaire à télécharger sur [www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R149](http://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R149) et à déposer auprès d'un service enregistreur



### LES SERVICES ENREGISTREURS

Liste envoyée sur simple demande en contactant la **mission Logement social** :  
02 33 32 41 91  
[service.logement@ville-alencon.fr](mailto:service.logement@ville-alencon.fr)

Pour enregistrer votre demande, vous devez obligatoirement vous munir des pièces suivantes :

- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) ou un titre de séjour, en cours de validité,
- votre avis d'imposition de l'année N-2,
- votre numéro d'assuré social.



Des pièces complémentaires pourront vous être demandées.

## BESOIN D'AIDE ?

**Des permanences d'accueil** à Alençon uniquement sur rendez-vous :

- le lundi après-midi, une semaine sur deux, à l'Espace France services de Courteille, Espace Marie Terrier, 28 rue de Vicques,
- le mardi après-midi, une semaine sur deux, à l'Espace France services de Perseigne, place de la Paix,
- le vendredi matin, à l'annexe de la Rotonde, 6-8 rue des Filles Notre-Dame.

→ Pour prendre rendez-vous, contactez le 02 33 32 41 91 ou envoyer un mail à [service.logement@ville-alencon.fr](mailto:service.logement@ville-alencon.fr)

**Une fois votre demande de logement enregistrée, vous recevrez une attestation** avec un numéro unique d'enregistrement et vos codes d'accès personnels pour consulter ou modifier à tout moment votre demande.  
**Pensez à bien les conserver !**

Une fois **votre demande validée**, elle est visible et consultable par tous les bailleurs sociaux du département qui peuvent ainsi effectuer des rapprochements avec leurs logements disponibles.

Lorsqu'un bailleur dispose d'un logement correspondant à vos attentes, il vous contacte directement afin de compléter votre dossier avec la liste des pièces justificatives réglementaires.

Une fois ces démarches effectuées, votre dossier est examiné en commission d'attribution. Puis, le bailleur prend contact avec vous afin de vous transmettre l'avis de la commission.



Les bailleurs sociaux (Logissia, Orne Habitat) proposent des logements accessibles aux personnes ne dépassant pas un certain plafond de ressources, situés dans tous les quartiers de la ville d'Alençon.

## LE LOGEMENT PRIVÉ

**Vous recherchez un logement dans le parc privé ?**

Des offres sont proposées par les **agences immobilières** et les **notaires** (consultez les pages jaunes ou recherchez sur Internet) ou des **petites annonces** sur les sites : Leboncoin, SeLoger, LocService, À Vendre À Louer, PAP...





# LE LOGEMENT ÉTUDIANT

Voici quelques adresses pour vous aider à trouver un logement étudiant sur Alençon.

Retrouvez également toutes ces informations dans le **Guide pratique du logement étudiant** édité chaque printemps.



## BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)

Le BIJ est une association accompagnant les jeunes notamment dans leur recherche de logement. Vous y trouverez une liste de logements, des petites annonces, des informations pratiques et un accompagnement pour les aides financières...

→ Gratuit et sans rendez-vous

📍 4/6 place Poulet Malassis  
02 33 80 48 90  
contact@bij-orne.com  
[www.bij-orne.com](http://www.bij-orne.com)

## FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS (FJT)

Le FJT accueille les jeunes de 16 à 30 ans, étudiants, apprentis et salariés, seuls, en couple ou en colocation. Il existe 114 logements allant de la chambre de 12 m<sup>2</sup> au studio.

→ Agréé CROUS et APL

Le foyer propose aussi des activités collectives et un accompagnement dans les démarches administratives et financières.

📍 19 chemin des Châtelets  
02 33 15 20 30  
accueil.habitatjeunes@althea.asso.fr  
[www.althea.asso.fr](http://www.althea.asso.fr)

## LES BAILLEURS SOCIAUX

Pour effectuer une demande de logement, rendez-vous sur :

[www.demandelogement61.fr](http://www.demandelogement61.fr)

### ORNE HABITAT

Bailleur social, Orne Habitat propose 174 logements étudiants dans le centre-ville d'Alençon ou à Damigny, dont certains sont réservés aux étudiants dans le domaine de la santé.

📍 157 avenue du Général Leclerc  
02 33 31 45 45 - [www.orne-habitat.com](http://www.orne-habitat.com)

### LOGISSIA

Bailleur social, Logissia propose 21 logements étudiants dans son Hôtel de France en centre-ville d'Alençon.

📍 3 place du 103<sup>e</sup> RI - 02 33 82 36 00  
📍 2 rue Pascal - 02 33 82 29 70  
[www.unlogementdanslorne.fr](http://www.unlogementdanslorne.fr)



## LISTE DE LOGEMENTS

La **mission Logement social** de la Ville d'Alençon dispose d'une liste indicative de propriétaires privés susceptibles de louer un logement à des étudiants.

02 33 32 41 91  
service.logement@ville-alencon.fr

## ET POUR MES AIDES ?

### BOURSES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES CROUS Normandie

Afin de savoir si vous répondez aux critères pour les bourses d'études supérieures, vous devez effectuer votre demande **avant le 15 mai de chaque année** pour la rentrée universitaire suivante. Vous pouvez fixer un rendez-vous avec un travailleur social.



À noter, le Crous Normandie propose également des offres courts séjours pour une période temporaire et ponctuelle à des tarifs préférentiels.

→ Adressez votre demande à [court-sejour@crous-normandie.fr](mailto:court-sejour@crous-normandie.fr)

📍 23 avenue de Bruxelles  
CS 25371 - 14053 Caen Cedex 4  
09 72 59 65 14  
[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)

### ALLOCATIONS LOGEMENT CAF de l'Orne

Sous conditions de ressources, vous pouvez bénéficier d'une aide au logement. La CAF peut vous renseigner

sur les critères obligatoires et le montant possible des aides.

📍 14 rue du 14<sup>e</sup> Hussards  
61021 Alençon cedex  
Appelez le 32 30 / [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### ACTION LOGEMENT

- Avance du dépôt de garantie : LOCA-PASS® aide gratuite sous forme d'un prêt à 0 % pour financer votre dépôt de garantie
- Prise en charge d'une partie du loyer : MOBILI-JEUNE® pour les moins de 30 ans en alternance en entreprise
- Caution locative gratuite : Garantie VISALE pour rassurer le propriétaire
- Offres de logement : AL'in.fr propose des logements aux salariés en fonction de la situation.
- Logement meublé temporaire : accès à des logements de courte durée pour commencer une nouvelle vie active ou un travail saisonnier

📍 Sur rendez-vous téléphonique :  
02 50 24 10 10  
[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)





## LES RÉSIDENCES SENIORS

### LES RÉSIDENCES AUTONOMIE

#### RÉSIDENTE AUTONOMIE SOLEIL D'AUTOMNE

Adaptée, sécurisée et conviviale : la résidence autonomie Soleil d'automne a été inaugurée le 15 novembre 2019 dans les locaux réhabilités de l'ex-maison de retraite Charles Aveline.

Cet équipement est situé en centre-ville à proximité de la cour carrée de la Dentelle. Il est géré par la Ville d'Alençon via le CCAS. **Entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, le lieu peut accueillir jusqu'à 56 résidents.**

Le site est doté de 36 T1 et 10 T2. Chaque appartement dispose d'une salle de bain avec douche à l'italienne, d'un coin nuit pour les T1 et d'une chambre pour les T2, d'une kitchenette aménagée, d'un visiophone et d'éléments de domotique. Au rez-de-chaussée, une grande salle de restaurant accueille les résidents, et les personnes extérieures âgées de plus de 60 ans, du lundi au vendredi midi. Avec ses larges baies vitrées, le lieu offre une vue imprenable sur la terrasse et le parc arboré de la résidence. C'est ici que sont organisées en partenariat avec les associations locales, toutes les animations individuelles ou collectives (souvent intergénérationnelles) à

destination des résidents et des personnes extérieures : ateliers créatifs, culturels ou sensoriels, motricité... La structure est également dotée d'un espace "Snoezelen" : un lieu de stimulation multisensorielle qui favorise la détente et le bien-être.

Chaque résident bénéficie d'une téléassistance 24h/24, 7 jours sur 7.

📍 15 rue Jullien  
02 33 80 87 46  
06 87 17 92 67

#### RÉSIDENTE AUTONOMIE LE CLAIR MATIN

La résidence autonomie Le Clair Matin est située en cœur de quartier, à Courteille, à deux pas de la place du Point du jour qui accueille le marché et les commerces, de la médiathèque et du Centre Municipal de Santé. Cet établissement est géré par la Ville d'Alençon via le CCAS. **Accessible aux personnes à mobilité réduite, le lieu peut accueillir jusqu'à 83 résidents.**

Le site est doté de 53 T1 et 15 T2. Chaque appartement dispose d'une salle de bain, d'un coin nuit pour les T1 et d'une chambre pour les T2 et d'une kitchenette. Au rez-de-chaussée, une grande salle de restaurant accueille les résidents, et les personnes extérieures âgées de plus de 60 ans, du lundi au vendredi midi et toutes les animations.

Chaque résident bénéficie d'une téléassistance 24h/24, 7 jours sur 7.

📍 14 rue de Vicques  
02 33 29 49 85  
06 89 72 33 86

#### EHPAD CHARLES AVELINE



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale est un établissement public intercommunal, présent sur le territoire de la CUA.

**L'EHPAD Charles Aveline accueille des hommes et femmes de 60 ans et plus dans des chambres spacieuses** permettant un aménagement et une décoration personnalisée. Il leur propose un habitat conçu comme un espace privé à l'identique du domicile, dans le respect de la personnalité, favorisant le maintien de l'autonomie et adapté à toute personne âgée. Il dispose d'**une unité spécifique pour accompagner les résidents atteints de la maladie d'Alzheimer** et de troubles apparentés.

📍 35 avenue Winston Churchill  
02 33 82 47 00



### LES FOYERS LOGEMENTS ET LES EHPAD (Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

#### LES QUATRE SAISONS (agrégé APL)

📍 34 rue des Poulies  
02 33 26 06 61

#### MAISON DE RETRAITE KORIAN LE DIAMANT (privée)

📍 Lotissement Domaine de La Brebiette  
34 rue du Coteau de la Briante  
02 33 82 48 00  
korian.lediamant@groupe-korian.com

#### RÉSIDENTE EMEIS LA SÉNATORERIE (privée)

📍 15 rue de la Sénatorerie  
02 33 80 07 07  
alencon@orpea.net  
[www.orpea.com](http://www.orpea.com)

#### UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE PASTELS (publique)

📍 8 rue Alfred de Musset  
BP 354 - 61014 Alençon cedex  
02 33 32 74 25  
pastels@ch-alencon.fr

#### RÉSIDENTE SENIOR LE JARDIN DES LYS (privée)

📍 21 avenue Jean Mantelet  
02 52 56 58 00  
[www.domitys.fr/residence-services-senior/normandie/orne-61/alencon-le-jardin-des-lys-61](http://www.domitys.fr/residence-services-senior/normandie/orne-61/alencon-le-jardin-des-lys-61)



## HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

**Vous êtes à la recherche d'un hébergement pour une brève durée, d'une nuitée à une semaine environ ?**

### ALENÇON TOURISME Office de tourisme

📍 38 rue aux Sieurs  
02 33 80 66 33

contact@visitalencon.com  
[www.alencontourisme.com](http://www.alencontourisme.com)



- Ouvert avril, mai, juin et octobre, du lundi au samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h
- Ouvert de juillet à septembre, du lundi au samedi : de 10 h à 18 h
- Ouvert de novembre à mars, du mardi au samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30



**Des plateformes privées accessibles en ligne** proposent un large choix d'hébergement de courte durée, Airbnb, Abritel, Booking...



*Pour les étudiants*

### ACTION LOGEMENT - LOGEMENT MEUBLÉ TEMPORAIRE

Accès à des logements de courte durée pour commencer une nouvelle vie active ou un travail saisonnier

📍 29 rue Maréchal de Lattre de Tassigny / 02 50 24 10 10  
[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)



Information  
Orientation  
Écoute

## HÉBERGEMENT D'URGENCE

**Le 115 est un numéro d'urgence pour les personnes sans solution d'hébergement (en cas d'expulsion, absence ou perte de logement, de violences familiales).**

**Gratuit et accessible 24h/24**, tous les jours de l'année, partout en France, même sans forfait téléphonique (comme les autres numéros d'urgence : pompiers, SAMU, police...).



À noter toutefois que les places sont limitées en nombre et l'accueil sur ces places d'hébergement est pour une durée limitée (une nuit à quelques jours).



## AIDE & ACCOMPAGNEMENT

**Certaines structures peuvent vous aider pour accéder à un logement, obtenir des aides, avoir des informations sur vos droits en tant que locataire. N'hésitez pas à les contacter.**

### ADIL DE L'ORNE

Informations logement tout public, juristes, informations logement spécial jeunes, SOS impayés de loyer...

📍 88 rue Saint-Blaise  
02 33 32 94 76  
[www.adil61.org](http://www.adil61.org)

### CAF DE L'ORNE

Aides au logement, accompagnement budgétaire

📍 14 rue du 14<sup>e</sup> Hussards  
61021 Alençon cedex  
0 810 25 61 10 / [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Accompagnement social, action collective sur le logement, gestion du budget...

📍 Maison des Solidarités  
24 place de la Halle au blé  
02 33 32 41 11  
[www.alencon.fr/mon-quotidien/solidarite/action-sociale/](http://www.alencon.fr/mon-quotidien/solidarite/action-sociale/)

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL Circonscription d'Action Sociale d'Alençon

- FSL (Fonds de Solidarité Logement) : avance remboursable ou prêt pour

accéder à un logement ou régler des dettes de loyers ou d'énergie

- ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) : difficultés financières et sociales nécessitant un maintien ou l'accès à un logement

📍 21 place de la Paix  
02 33 31 04 31

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS (DDETSPP)

Difficultés de paiement de loyers, accession à un logement social, Commission Prévention des expulsions, Droit Au Logement Opposable (DALO), Commission de médiation

📍 Cité administrative  
Place Bonet 61013 Alençon cedex  
02 33 32 50 50



## ACTION LOGEMENT

Trouver un logement, financer des travaux, faire face à une difficulté logement, aide au démarrage dans la vie active (Mobili-jeune, Locapass, garantie Visale...)

📍 29 rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
02 50 24 10 10  
[www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr)

## MISSION LOCALE

Accompagnement des personnes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et sociale

📍 59 rue Saint-Blaise  
02 33 32 05 94

## ACJM (AIDE AUX VICTIMES, CITOYENNETÉ, JUSTICE ET MÉDIATION)

Vous êtes victime de vol, de violences, d'agression sexuelle, de dégradation, d'insultes, de discriminations, d'abus de confiance, de non-représentation d'enfant, d'accident ou de toute autre infraction pénale... Les équipes de l'ACJM sont là pour vous accueillir, écouter, orienter, soutenir et accompagner.

📍 5 rue Valazé Charles  
02 33 32 20 00  
[secretariat.orne@acjm.info](mailto:secretariat.orne@acjm.info)

## CLIC CENTRE ORNE

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes handicapées, à leurs familles ainsi qu'aux professionnels du secteur médico-social.

Aux permanences du CLIC, les personnes âgées et leurs familles peuvent obtenir des informations concernant :

- les professionnels du secteur paramédical,
- les services d'aide à domicile et/ou les services sociaux compétents pour résoudre leurs difficultés,
- les services de soins ou les hébergements,
- les aides matérielles et financières auxquelles elles peuvent prétendre.

📍 Maison des Solidarités  
24 place de la Halle au blé  
02 33 29 01 14  
[cliccentreorne.antennealencon@gmail.com](mailto:cliccentreorne.antennealencon@gmail.com)  
[www.clic-orne.com/annuaire/annuaire-des-ressources-du-territoire-centre-orne,2111,2282.html](http://www.clic-orne.com/annuaire/annuaire-des-ressources-du-territoire-centre-orne,2111,2282.html)

### VOUS DÉMÉNAGEZ ?

★ **Prévenez toutes les structures qui vous suivent :** assurances, mutuelles, La Poste, banque, Préfecture (carte grise...), écoles, organismes sociaux... **pour continuer de bénéficier de leurs services.**



## LEXIQUE

**Avant toute recherche de logement, il est important de bien s'informer et de connaître les démarches nécessaires. Pour cela, voici quelques notions :**

**ASSURANCE :** elle est obligatoire pour toute entrée dans un logement. Généralement, elle est nommée « responsabilité civile ».

**BAIL :** contrat de location entre le locataire et le bailleur. Il précise les droits et obligations de chacun (montant du loyer, dépôt de garantie, durée du bail...).

**CAUTION / GARANT :** personne ou structure qui s'engage à payer le loyer et les charges si vous ne pouvez plus assurer ces obligations.

**CHARGES LOCATIVES :** elles s'ajoutent au loyer et correspondent aux frais d'entretien des parties communes et à diverses taxes (collecte des ordures ménagères...). Leur paiement peut prendre 2 formes : un règlement intégral en fin d'année ou des paiements mensuels avec une régularisation en fin d'année. Pensez à vous faire préciser par le propriétaire la nature de ces charges.



À noter, les dépenses liées au logement (eau, électricité, chauffage) sont à la charge du locataire qui doit souscrire un abonnement.

**DÉPÔT DE GARANTIE :** le propriétaire demande généralement un dépôt de garantie. C'est le montant d'un mois de loyer (sans les charges). Il est restitué à la fin de la location.

**ÉTAT DES LIEUX :** établi à l'entrée et à la sortie du logement. Il s'agit de faire le point sur l'état du logement, l'entretien. En effet, le propriétaire a l'obligation de remettre un logement décent mais le locataire a également des devoirs envers le propriétaire.

**LOYER :** généralement à payer tous les mois. Le montant en est fixé par le propriétaire. Vous pouvez demander des quittances de loyer à votre propriétaire afin de justifier vos paiements. Le loyer peut être révisé une fois par an. La fixation du loyer est réglementée.

**PRÉAVIS :** si vous souhaitez quitter votre logement, vous devez respecter un délai de préavis (3 mois ou 1 mois selon conditions particulières). Dans tous les cas, le loyer doit être payé le temps du préavis.



# MES RENDEZ-VOUS

A series of horizontal dotted lines for writing appointments.



# MES NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



**VILLE D'ALENÇON**  
**SERVICE POLITIQUE**  
**DE LA VILLE ET CITOYENNETÉ**

**Mission Logement social**

Place Foch - BP 364  
61014 Alençon cedex  
02 33 32 41 91  
service.logement@ville-alencon.fr  
**www.alencon.fr**